RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
DES LAURENTIDES

la santé *mieux* pensée

PLAN COMMUNAUTAIRE

SUR L'ITINÉRANCE

DANS LE CADRE DE L'ENTENTE CONCERNANT

l'Initiative de Partenariats en Action Communautaire (IPAC)

RÉGION DES LAURENTIDES

dernière révision en novembre 2003

106-03423/

Le plan d'action communautaire initial sur l'itinérance, pour la région des Laurentides, est le fruit d'un travail concerté des personnes suivantes qui composaient la *Table régionale des partenaires :*

M. Roger Barrette	CLSC Thérèse-de-Blainville
M^me^ Denise Charest	CLSC Jean-Olivier-Chénier
M^me^ Manon Coursol	Maison des jeunes des Basses-Laurentides
M. Gilles Cuillerier	Centre André-Boudreau
M. Yves Gagnon	Soupe Café rencontre de Saint-Jérôme
M^me^ France Gauvin	Développement des Ressources humaines Canada
M^me^ Marie-Claude L'Italien	Centre de femmes Les Unes et Les Autres
M^me^ Céline Lafrenière	Centre Regain de vie
M^me^ Hélène Lafrenière	Régie régionale de la santé et des services sociaux des Laurentides, Direction régionale de l'organisation des services et de la main-d'oeuvre
M. Gaston Leblanc	Maison des jeunes de Saint-Eustache
M. Richard Paquin	Régie régionale de la santé et des services sociaux des Laurentides, Direction régionale de la de la Santé publique, de la planification et de l'évaluation
M. Normand Robert	CLSC Arthur-Buies
M. Michel Taillefer	Maison d'hébergement Le Phare de Saint-Jérôme
M^me^ Josée Talbot	Centre Sida Amitié
M^me^ Chantal Théorêt	Maison des jeunes de Deux-Montagnes
M. Richard Yelle	Centre du Florès

La composition de la *Table régionale des partenaires* a été modifiée à la fin du processus de recommandation des projets. Il avait été entendu que chaque territoire serait représenté par une personne du CLSC et d'un organisme communautaire local, incluant des représentants du nord de la région (liaison) et des organismes régionaux.

Territoire CLSC Thérèse-de-Blainville	*Roger Barette*, CLSC
	Manon Coursol, Maison des jeunes des Basses-Laurentides
Territoire CLSC Jean-Olivier-Chénier	*Denise Charest*, CLSC
	Jacques Hébert, Maison des jeunes de Saint-Eustache
Territoire CLSC Arthur-Buies	*Normand Robert*, CLSC
	Marie-Claude L'Italien, Centre de femmes les Unes et Les Autres
Territoire des CLSC du nord	*Isabelle Lachaîne et/ou Daniel Tinchon*, CLSC
	Suzanne Rivard, CLSC
Régie régionale de la santé et des services sociaux des Laurentides	*Richard Paquin*, Direction régionale de la Santé publique, de la planification et de l'évaluation
	Hélène Lafrenière, Direction régionale de l'organisation des services et de la main-d'œuvre
Centre des Ressources humaines Canada	*France Gauvin*
Régional	*Richard Yelle, Centre du Florès*
	Josée Talbot, Centre Sida Amitié

Afin d'augmenter la représentation des différents secteurs d'activité de la région concernée par les problèmes associés aux personnes sans domicile fixe ou sans-abri, et pour éviter que les promoteurs de projets se trouvent en conflit d'intérêt, le processus de concertation régionale sera à nouveau modifié et se départagera en trois modalités :

- **Comité consultatif régional** composé de représentants : des CLSC, du milieu municipal (OMH), du milieu socioéconomique (CRD, CLD), du milieu communautaire (ROCL) et des organismes régionaux impliqués en santé mentale et en toxicomanie, du milieu carcéral (DESMO), de la police communautaire, du Centre jeunesse, du milieu de la recherche, du CRHC et de la Régie régionale.
- **Comité d'analyse des projets** composé :
  - de personnes oeuvrant au niveau de l'itinérance mais non impliqués dans les projets de la région des Laurentides ;
  - de représentants du CRHC ;
  - de représentants de la Régie régionale.
- **Table des promoteurs** regroupant les promoteurs des projets soutenus par le programme IPAC.

Table des matières

PRÉAMBULE 1

DÉFINITION DE L'ITINÉRANCE 3

1) L'itinérance est le résultat de l'interaction entre 3

2) La personne itinérante est celle 3

3) Il existe trois types d'itinérance 4

1. OBJECTIFS POURSUIVIS 5
- 1.1 Buts 5
- 1.2 Objectifs généraux 5
- 1.3 Objectifs spécifiques (selon les axes d'intervention à privilégier) 6
  - 1.3.1 *Prévenir l'itinérance* 6
  - 1.3.2 *Favoriser la consolidation et le développement de ressources et de services répondant aux besoins des personnes itinérantes* 6
  - 1.3.3 *Favoriser la réinsertion sociale des personnes itinérantes* 6
  - 1.3.4 *Favoriser le développement de la formation* 6
  - 1.3.5 *Soutenir la recherche* 7

2. LES TERRITOIRES GÉOGRAPHIQUES VISÉS 8

3. ÉVALUATION DES ATOUTS ET DES BESOINS DE LA COMMUNAUTÉ 9
- 3.1 Ressources oeuvrant auprès des clientèles visées 9
- 3.2 Ressources manquantes ou insuffisantes 10

4. DESCRIPTION DU PROCESSUS DE RÉVISION DU PLAN COMMUNAUTAIRE 12

5. PRIORITÉS D'INTERVENTION 13
- 5.1 Coûts investis dans les activités 14

6. VIABILITÉ CONTINUE DES SERVICES 15

7. STRATÉGIE D'ÉVALUATION ET SUIVI DU PLAN COMMUNAUTAIRE 17

8. STRATÉGIE DE COMMUNICATION 18
- 8.1 Modalités de communication pour le dépôt et le choix des projets 18

9. MODALITÉS DE FINANCEMENT 20

9.1 Informations quant au fonds de contrepartie 20

ANNEXE 1 ..... **22**
TERRITOIRE : CLSC Arthur-Buies 22

ANNEXE 2 ..... **31**
CLSC ARTHUR-BUIES 31
CLSC THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE 32
CLSC JEAN-OLIVIER-CHÉNIER 33

ANNEXE 3 ..... **34**

ANNEXE 4 ..... **35**

ANNEXE 5 ..... **37**

ANNEXE 6 ..... **39**

PRÉAMBULE

Ce plan d'action régional, fruit d'une concertation inter et multisectorielle, s'inscrit d'emblée en continuité du plan d'action initial et situe les balises pour guider l'élaboration et le développement des projets que soumettront les partenaires locaux afin de prévenir l'itinérance et offrir des services aux personnes sans domicile fixe ou sans-abri.

Le programme fédéral «Initiative de Partenariats en Action Communautaire (IPAC)» qui circonscrit ce plan régional a été lancé en décembre 1999 et se poursuit jusqu'en 2006. Cependant, les ententes entre les gouvernements fédéral et provincial, concernant la mise en œuvre de la Phase 2 au Québec, n'ont été signées qu'en juillet 2003. Entre-temps, face à un problème de rupture de service dans notre région, plusieurs organismes ont dû composer encore avec les délais inhérents aux processus de l'entente. Ce plan d'action reconnaît la contribution des organismes qui ont atteint les objectifs poursuivis par le plan d'action communautaire de notre région pour la Phase 1 du programme IPAC et veut maintenir le soutien de leurs activités auprès des personnes concernées.

Rappelons qu'à l'automne 2000, la Régie régionale de la santé et des services sociaux des Laurentides a établi un bref état de situation identifiant le phénomène dans plusieurs localités, notamment : Saint-Jérôme, Sainte-Thérèse et Saint-Eustache, relevant les principales ressources existantes et dégageant quelques pistes d'action à privilégier. Lors d'échanges avec les autres régies régionales du Montréal-métropolitain (Montréal-Centre, Montérégie, Laval, Laurentides, Lanaudière), la Régie régionale des Laurentides, s'appuyant sur cet état de situation, faisait valoir l'importance des interventions préventives permettant de diminuer, voire même freiner la concentration de ce phénomène dans la métropole. À cet effet, elle insistait sur l'importance d'intervenir en région au niveau d'activités préventives auprès des groupes de personnes à risque (problématiques santé mentale, toxicomanie) et de leur entourage (familles, réseau soutien social, ressources publiques ou communautaires) et au niveau de services (accueil, hébergement et accompagnement des personnes sans domicile fixe ou sans-abri) de façon à favoriser leur maintien ou leur réintégration dans leur collectivité d'appartenance. Ces préoccupations, partagées par les autres régies régionales limitrophes de Montréal, ont fait en sorte qu'une partie des budgets fédéraux alloués à Montréal sont maintenant accessibles aux autres territoires du Montréal-métropolitain, notamment la partie sud de la région des Laurentides qui correspond aux territoires des CLSC Thérèse-de-Blainville, Jean-Olivier-Chénier et Arthur-Buies.

Forte de ces gains, la Régie régionale de la santé et des services sociaux des Laurentides avait convoqué, au printemps 2001, les organismes de ces territoires impliqués ou concernés par le

phénomène de l'itinérance, des sans domicile fixe et des sans-abri, en lien avec les problématiques de la pauvreté, de la santé mentale et de la toxicomanie, afin de convenir rapidement des grandes lignes du plan d'action régional et de former une Table régionale des partenaires pour obtenir leur accord sur le plan communautaire et nous accompagner dans le suivi par la suite. Un bilan et une mise à jour du Plan communautaire, avec les membres de la Table régionale des partenaires ainsi qu'avec les promoteurs, ont permis de cerner les priorités à maintenir et à identifier de nouveaux objectifs.

Par ailleurs, la recherche effectuée dans toute la région des Laurentides à l'égard de la situation des personnes sans-abri, sans domicile fixe ou itinérantes amène la Régie régionale à élargir son plan d'action régional pour couvrir tous les territoires de la région.

Les différents partenaires associés à la démarche de bilan et de révision du plan d'action régional sont convaincus que les intervenants des différents territoires de notre région sauront reconnaître dans le nouveau plan les principaux éléments permettant de répondre aux besoins des populations ciblées ainsi que les paramètres facilitant le développement de projets locaux à mettre en œuvre à compter de l'acceptation des projets par le fédéral et avant le 31 mars 2006.

DÉFINITION DE L'ITINÉRANCE

Définition de la clientèle (Tirée du Cadre de référence, MSSS, novembre 2000)

1) L'ITINÉRANCE EST LE RÉSULTAT DE L'INTERACTION ENTRE

- **des facteurs structurants** tels que la pauvreté, le chômage, la pénurie de logements à prix modiques et de bonne qualité, des lacunes dans l'organisation des services (ex. : barrières d'accessibilité, manquement dans le suivi de la réinsertion de personnes ayant reçu leur congé d'institution), la disponibilité des substances psychotropes ;
- **des facteurs individuels** tels que des histoires de vie marquées d'échecs, des situations de crise, de difficulté profonde, de rupture, des problèmes de santé mentale, de toxicomanie, de violence familiale.

L'itinérance ne peut se limiter à l'unique problématique du logement ou du « sans-abri » bien qu'elle soit centrale. C'est un phénomène social complexe. Certains le qualifient de « condition de vie », d'autres « d'étape précédée et suivie de situations particulières qu'il faut comprendre pour intervenir efficacement ».

2) LA PERSONNE ITINÉRANTE EST CELLE

« qui n'a pas d'adresse fixe, de logement stable, sécuritaire et salubre pour les 60 jours à venir, à très faible revenu, avec une accessibilité discriminatoire à son égard de la part des services, avec des problèmes de *santé physique*, de santé mentale, de toxicomanie, *de violence familiale* ou de désorganisation sociale et dépourvue de groupe d'appartenance stable. »[1]

Parmi les caractéristiques des personnes itinérantes, on mentionne :

- **l'exclusion** : solitude, non-appartenance à un milieu d'intégration (famille, école, travail), absence de liens significatifs, faible estime de soi, méfiance face aux institutions, désengagement au plan social ;
- **l'instabilité permanente** : stress, peur, insécurité, angoisse, impuissance, ennui ;
- **le cumul de problèmes** :
  - problèmes de santé physique (traumatisme, hépatites B et C, VIH, tuberculose, etc.), de santé mentale et de toxicomanie, déficience intellectuelle ;
  - antécédents judiciaires, victimes d'actes criminels ;
  - faible capacité d'employabilité, scolarité dépassant rarement le secondaire;
  - difficulté à tisser des liens avec les autres;
  - difficulté à accepter l'aide offerte.

[1] Définition du comité des sans-abri de la Ville de Montréal, 1987, reprise par le Comité interministériel sur l'itinérance, 1993.

La personne à risque d'itinérance ou en voie d'installation dans cette condition de vie est confrontée à plusieurs des problèmes cités précédemment. Elle se retrouve notamment parmi les populations suivantes :

- jeunes et femmes en difficulté : fugueurs, décrocheurs, victimes de violence familiale, travailleuses du sexe ;
- personnes ayant reçu leur congé d'une institution (centre de réadaptation, famille d'accueil, centre hospitalier psychiatrique, centre de détention, etc.) ;
- personnes démunies en situation de domicile précaire (insalubrité et insécurité des lieux, hébergement chez le « chum » du moment).

3) IL EXISTE TROIS TYPES D'ITINÉRANCE

- **situationnelle ou transitoire :** personnes momentanément sans logement alors qu'elles sont généralement logées ;
- **épisodique ou cyclique :** personnes qui vont et viennent entre le logement et la rue ;
- **chronique :** personnes qui n'ont pas connu de logement stable depuis une longue période. Ces personnes représenteraient 10 à 15 % de la population itinérante. Il s'agit de personnes qui ont des besoins multiples et qui nécessitent des interventions soutenues et complexes.

1. OBJECTIFS POURSUIVIS

En réponse aux besoins des jeunes à risque d'errance, à ceux de la rue, aux adultes sans domicile fixe et aux adultes à risque d'itinérance, le plan communautaire sur l'itinérance de la région des Laurentides vise à atteindre les buts et les objectifs suivants :

1.1 Buts

- prévenir l'errance et l'itinérance, en atténuer les conséquences et réduire le nombre de jeunes et d'adultes concernés;
- améliorer l'état de santé, de bien-être et la qualité de vie des jeunes et des adultes visés;
- faciliter l'insertion sociale des jeunes et la réinsertion sociale des adultes visés;
- soutenir les organisations qui oeuvrent auprès des personnes visées, notamment les organismes communautaires.

1.2 Objectifs généraux

- renforcer le volet prévention promotion auprès des populations à risque d'errance et d'itinérance et auprès de la population en général;
- rejoindre le plus grand nombre de personnes susceptibles d'avoir besoin des services offerts par le réseau d'organismes oeuvrant auprès des jeunes à risque d'errance, les jeunes de la rue, les adultes sans domicile fixe et les adultes à risque d'itinérance;
- s'assurer que les services de santé physique, de santé mentale et les services sociaux soient accessibles aux communautés visées par le plan d'action;
- aider les adultes sans domicile fixe et ceux à risque d'itinérance à devenir autonomes dans la mesure du possible;
- améliorer le soutien aux jeunes à risque d'errance, à ceux de la rue et aux adultes sans domicile fixe dans leur quotidien et dans leur milieu de vie naturel;
- consolider et développer des services intégrés et adaptés aux besoins des personnes visées dans le respect de l'autonomie, des pratiques et des philosophies de chacun;
- s'assurer que les ressources d'hébergement temporaire ou transitoire soient en nombre suffisant pour répondre aux besoins des personnes concernées;
- s'assurer que les ressources humaines soient en nombre suffisant dans l'ensemble des services pour répondre aux besoins des personnes;
- assurer la coordination et la concertation entre les organismes publics, privés et communautaires et les établissements de santé et de services sociaux impliqués auprès des personnes visées;
- assurer le soutien et la formation des intervenants dans ce secteur;

- accroître le niveau de connaissance en matière d'errance et d'itinérance;
- assurer le suivi des diverses mesures et l'évaluation des interventions mises en place dans le plan d'action.

1.3 Objectifs spécifiques (selon les axes d'intervention à privilégier)

1.3.1 *Prévenir l'itinérance*

- renforcer le volet prévention dans les programmes-clientèles (jeunes en difficulté, santé mentale, toxicomanie, violence familiale);
- renforcer le volet insertion et réinsertion dans les programmes (jeunes en difficulté, santé mentale, toxicomanie, violence familiale, personnes ayant une déficience intellectuelle, ex-détenus);
- augmenter le nombre de logements sociaux pour les personnes à risque d'itinérance tels que des chambres et des logements à prix modiques.

1.3.2 *Favoriser la consolidation et le développement de ressources et de services répondant aux besoins des personnes itinérantes*

- favoriser la disponibilité de ressources 24/7 dont les travailleurs de rue et de personnes-pivot « case manager »;
- consolider et développer un continuum de services adaptés aux besoins des diverses clientèles dont, entre autres, des places d'hébergement pour répondre aux cas d'urgence dépannage et des activités de jour (ex. : centres de jour);
- assurer l'articulation des services des divers secteurs d'intervention pour que les personnes itinérantes reçoivent l'ensemble des services dont elles ont besoin et ce, de façon continue.

1.3.3 *Favoriser la réinsertion sociale des personnes itinérantes*

- assurer des services de supervision dans les logements sociaux implantés dans la communauté pour répondre aux besoins d'hébergement à moyen et à long termes;
- consolider et développer des programmes d'entraide;
- consolider et développer des programmes d'intégration à l'emploi et de rattrapage scolaire offerts par des organismes communautaires.

1.3.4 *Favoriser le développement de la formation*

- adapter des programmes de formation aux besoins des divers groupes d'intervenants, dont principalement les travailleurs de rue, selon les clientèles desservies et les types de services à offrir;
- développer une formation sur le partenariat dans l'intervention pour les intervenants du milieu.

1.3.5 *Soutenir la recherche*

- identifier les besoins des personnes itinérantes, principalement les jeunes de la rue, et l'adéquation des services offerts en rapport à ces besoins;
- identifier les besoins des personnes itinérantes aux prises avec des problèmes multiples en vue de développer des interventions adaptées et appropriées à la complexité de la problématique (ex. : toxicomanie, santé mentale, ex-judiciarisés).

Évaluer, à partir de modèles recherche-action, les modes d'intervention les plus efficaces en réinsertion sociale, notamment aux niveaux du logement social et de la réinsertion au travail ou en milieu scolaire.

Suite au bilan et à la mise à jour du Plan communautaire, la table des partenaires a recommandé d'**éviter,** en priorité**, la rupture des services** qui ont été développés à l'aide du programme IPAC. À cette fin, nous complétons actuellement l'évaluation des projets IPAC 1 et prévoyons reconduire les projets qui ont atteint leurs objectifs et ceux du plan communautaire et qui ont démontré leur efficacité. De plus, il faudra étendre le plan communautaire pour couvrir les zones non désignées. Pour ce faire, nous partirons de la recherche effectuée (IPAC 1) et planifierons l'organisation des services essentiels dans les zones non-désignées. Le logement social demeure une priorité majeure dans notre région. Selon les disponibilités financières, nous tenterons de soutenir les projets de logement social, prioritairement dans un des territoires cibles et sous-financés pour tenir compte des principes d'équité dans la répartition des budgets entre les territoires.

2. LES TERRITOIRES GÉOGRAPHIQUES VISÉS

Territoires municipaux des Laurentides

Trois territoires de CLSC sont particulièrement ciblés :

CLSC Arthur-Buies

- Saint-Colomban
- Bellefeuille
- Saint-Jérôme
- Saint-Antoine
- Lafontaine
- Mirabel-Nord

CLSC Jean-Olivier-Chénier

- Saint-Eustache
- Deux-Montagnes
- Sainte-Marthe-sur-le-Lac
- Pointe-Calumet
- Saint-Joseph-du-Lac
- Oka (municipalité)
- Oka (paroisse)
- Saint-Placide
- Mirabel-Sud
- Gore (CLSC Argenteuil)

CLSC Thérèse-de-Blainville

- Boisbriand
- Sainte-Thérèse
- Blainville
- Rosemère
- Lorraine
- Bois-des-Filion
- Sainte-Anne-des-Plaines

Afin de tenir compte de la mobilité et des besoins des clientèles ciblées par le programme IPAC, nous avons étendu une partie de l'offre de services à tous les territoires de la région des Laurentides (7 territoires de CLSC). De plus, une étude de besoins et des services nécessaires a été réalisée sur l'ensemble des sept territoires ainsi qu'un sondage sur les besoins de formation et la réalisation du programme de formation. Enfin, un projet liaison Nord-Sud Montréal visant notamment à identifier et recommander un mécanisme de concertation intra et interrégional, est en voie de réalisation et tient compte de l'ensemble de la région. Par ailleurs, n'ayant pas une clientèle autochtone significative dans la région, nous ne procèderons pas à un plan d'action spécifique pour les autochtones.

3. ÉVALUATION DES ATOUTS ET DES BESOINS DE LA COMMUNAUTÉ[2]

3.1 Ressources oeuvrant auprès des clientèles visées

Territoires de CLSC / Type de ressources	Arthur-Buies	Jean-Olivier-Chénier	Thérèse-de-Blainville
Hébergement[3]	• Le Phare • La Parenthèse • La Maison JMDR • Le Centre Métamorphose Laurentien • Le Centre Sida Amitié	• Accueil communautaire • Préfixe • Le Transit • Le Refuge la Grande Maison	• Le Petit Patro • La Maison Siloë • Le Centre d'hébergement de crise Le Soleil Levant
Organismes communautaires[4]	• L'Écluse des Laurentides • Sida Amitié • Maison des Jeunes Rivière-du-Nord Mirabel-Nord • Le Centre de femmes Les Unes et Les Autres • Association des Maisons de Jeunes de Mirabel	• Centre d'entraide Racine-Lavoie • Centre des femmes • Atelier Ensemble on se tient • Petite maison Pointe-Calumet • Maison des jeunes Deux-Montagnes • Maison des jeunes de Saint-Eustache • Trace	• Unité Alco-Toxico • 4 Maisons des jeunes • Domrémy • Maisons des Jeunes des Basses-Laurentides
OSBL	• Soupe Café Rencontre • Carrefour jeunesse emploi	• Maison des jeunes • Carrefour jeunesse emploi • Grenier populaire (Économie sociale)	• Regain de vie • Carrefour jeunesse emploi • Maison des jeunes
Clergé	• Cathédrale	• Différents comités d'entraide paroissiaux	• Paroisse Sacré-Cœur • Paroisse St-Rédempteur
Établissements	• CLSC • Centre du Florès • Centre hospitalier • Centre André-Boudreau	• CLSC • Centre hospitalier • Centre André-Boudreau • Centre du Florès	• CLSC • Centre hospitalier • Centre jeunesse • Centre André-Boudreau • Centre du Florès
Service de police	• Sûreté municipale • Sûreté du Québec	• Sûreté municipale • Sûreté du Québec	• Sûreté municipale • Sûreté du Québec

[2] Voir annexe 1 pour plus de détails.
[3] D'autres ressources privées sont accessibles en dernier recours (hôtels, maisons de chambres, etc.)
[4] Organismes financés dans le cadre du programme de soutien des organismes communautaires (PSOC)

3.2 Ressources manquantes ou insuffisantes

Bien que les services offerts par le programme IPAC au cours de la Phase 1 ont apporté une réponse adéquate aux problèmes identifiés, force est de constater que le phénomène de l'itinérance est en progression constante et que les services offerts ne couvrent pas encore tous les besoins.

Au niveau des ressources d'hébergement, plusieurs lacunes perdurent dont :

- l'insuffisance de ressources d'hébergement pour les femmes itinérantes ou sans domicile fixe;
- le peu de logement social ou transitoire de dépannage pour toute clientèle (18-99 ans), notamment pour les familles et adultes avec problèmes de santé mentale et sans domicile fixe;
- le débordement de demande d'hébergement pour les hommes dans tous les territoires;
- le peu d'appartements supervisés pour les jeunes adultes;
- l'accompagnement insuffisant pour l'insertion sociale et socioprofessionnelle ou la réinsertion sociale;
- les ressources 24/7 sont insuffisantes pour la clientèle cible.

Pour les jeunes à risque d'itinérance ou sans domicile fixe, on note encore :

- une insuffisance au niveau du support offert aux jeunes avec problèmes multiples (santé mentale, toxicomanie, décrochage, etc.) et l'absence de supervision individuelle;
- le peu de prévention au niveau jeunesse, avec locaux dans des milieux peu rejoints actuellement. De plus, un support aux jeunes adultes lors de leur départ du foyer parental serait un moyen de prévention à privilégier, mais qui s'avère insuffisant présentement;
- le peu de ressources favorisant l'émergence d'un réseau social pour les garçons.

Pour les services directement dans les milieux de vie,:

- insuffisance du travail de rue dans certains territoires;
- manque d'équipes terrain formées pour travailler auprès de la clientèle cible et ce, sur l'ensemble du territoire, afin d'assurer une continuité de services et combler le vide existant;
- insuffisance de ressources offrant du soutien social à court et moyen terme ou de l'insertion au travail.
- insuffisance de place en milieu d'accueil pour « dégrisement » permettant une réduction des méfaits;

En complément, au niveau du soutien aux interventions :

- pas assez de formation pour travailler auprès de la clientèle itinérante ou sans domicile fixe.
- consolider les ressources de liaison au niveau des services offerts aux clientèles multi-problématiques (en soutien aux ressources dans la communauté);
- consolider la liaison à l'intérieur de la région ainsi qu'avec Montréal afin de permettre la rétention de la clientèle itinérante ou sans domicile fixe.

4. Description du processus de révision du plan communautaire

Le plan communautaire a été révisé à partir d'une consultation de la Table des partenaires oeuvrant directement ou indirectement auprès de la clientèle cible. Pour ce faire, nous avons procédé de la façon suivante :

- Une rencontre avec les partenaires de la Table régionale a eu lieu en juillet 2003 pour analyser et mettre à jour, à l'aide de la grille fournie par le Ministère, le plan communautaire et le fonctionnement de la Table des partenaires.
- La rédaction du Plan communautaire révisé par les responsables de la Régie régionale des Laurentides.
- La présentation du Plan communautaire au Conseil d'administration de la Régie régionale est prévue pour le mois d'octobre 2003.

5. PRIORITÉS D'INTERVENTION

Lors de la rencontre de concertation avec les différents partenaires, la priorité retenue est d'assurer la continuité des services offerts. Par ailleurs, les priorités identifiées dans le plan d'action initial sont reconduites, considérant l'accentuation du phénomène de l'itinérance dans notre région et l'insuffisance des ressources et services offerts. Les coûts n'ont pas été déterminés.

Avant tout autre développement, les partenaires de la Table régionale maintiennent les préalables suivants :

- ❖ favoriser l'arrimage entre les ressources et les services afin de s'assurer d'un continuum de services;
- ❖ travailler à partir des organismes et programmes existants :
  - consolider les organismes qui offrent des services qui touchent les personnes itinérantes ou à risque de le devenir; éviter la création de nouveaux services que l'on ne pourrait pas maintenir,
  - consolider les programmes d'insertion sociale, socioprofessionnelle et de réinsertion sociale,
  - envisager une intervention à long terme (les programmes sont généralement à court terme) car la problématique est trop lourde pour les aider à s'en sortir à court terme;
- ❖ inscrire l'évaluation des résultats et le suivi des activités dans la démarche et les projets liés au plan communautaire régional.

Les priorités identifiées sont :

- le renforcement du volet prévention dans les programmes clientèles (santé mentale, toxicomanie, jeunesse, violence conjugale, santé physique) dans les différents milieux, notamment dans les écoles, les Maisons de jeunes, etc;
- le développement de ressources de liaison entre le communautaire, les établissements et les ressources privées :
  - ⇨ au niveau des services offerts aux clientèles multiproblématiques (en soutien aux ressources dans la communauté);
- liaison intrarégionale Nord-Sud afin de supporter les équipes aux prises avec cette problématique de l'itinérance ou de sans domicile fixe et interrégionale avec Montréal afin de favoriser la rétention de la clientèle cible en offrant les services nécessaires auprès de la population visée. Cette liaison permettra également le monitoring;
- l'hébergement pour les femmes en difficulté :
  - ⇨ court et moyen terme avec soutien social;
- les services concrets « Lieu de dégrisement » (Répit) et hébergement dépannage toute clientèle 16 – 99 ans :
  - ⇨ Centre 24/7 pour clientèle itinérante multi-problématiques ;

- Le travail de rue :
  - ⇨ intervenants terrain qui pourraient rejoindre les itinérants là où ils sont. Ces intervenants auraient pour rôle, entre autres, d'accompagner les personnes dans leurs démarches et de faire le lien entre les organismes et les clients ;
- la formation des intervenants à l'égard de cette problématique (regard théorique et pratique). Une portion du budget est également prévue pour cette activité (environ 1 % par année);
- l'hébergement en logement de transition ou supervisé :
  - ⇨ obtenir plus de logements de transition ou supervisés entre autres pour les jeunes familles de la région (on voit de plus en plus de familles avec de jeunes enfants se retrouver sans logement, etc.).

5.1 Coûts investis dans les activités

À prime abord, aucun montant n'avait été précisé pour chacune des priorités identifiées au plan communautaire de la Régie régionale des Laurentides. Par ailleurs, la contribution globale prévue par le fédéral avait été virtuellement répartie, selon le même procédé que celui utilisé pour la répartition entre Montréal et ses régions limitrophes, entre les trois territoires de CLSC ciblés par l'entente IPAC. L'objectif de cet exercice était de s'assurer que chaque territoire de CLSC aurait une répartition juste et équitable des services à mettre sur pied pour l'itinérance dans la sous-région visée pour le programme IPAC et ainsi répondre vraiment aux besoins jugés prioritaires au niveau local.

Étant donné la rapidité avec laquelle chacune des étapes pour l'appel de projets et pour la sélection a été réalisée, les projets se sont présentés de façon inégale d'un territoire à l'autre. Nous avons rassemblé la subvention globale pour ces trois territoires de CLSC et procédé à une recommandation englobant l'ensemble des projets, avec l'accord de ces trois territoires. Voici la répartition des montants alloués selon le type de projet, pour une contribution totalisant **2 496 189 $**.

Les montants se présentent comme suit :

- Renforcement du volet prévention : **219 333 $**
- Liaison intrarégionale Nord-Sud et interrégionale avec Montréal (incluant formation et recherche) : **194 360 $**
- Hébergement pour les femmes en difficulté : **61 008 $**
- Hébergement-dépannage-dégrisement et consultant en gestion de cas (entre le communautaire, les établissements et les ressources privées) pour les 18-99 ans et le transport régional pour toute la clientèle ciblée ainsi que l'hébergement transitoire pour les 17-30 ans : **860 391 $**
- Travail de rue, incluant l'achat de deux cafés de rue et d'une petite boutique servant de plateau de travail : **966 287 $**
- Logements sociaux : **194 800 $**

6. VIABILITÉ CONTINUE DES SERVICES

Les promoteurs des projets soutenus lors de la Phase 1 ont été encouragés à préciser la viabilité de leur projet, après le 31 mars 2003, en apportant des informations relatives à cette viabilité lorsque les dépenses sont récurrentes. Ainsi, les budgets alloués pour les immobilisations (construction, rénovation, équipement, etc.) ont permis aux organismes bénéficiaires de diminuer leurs coûts (loyer, entretien, etc.) à long terme. Toutefois, la plupart des organismes, n'ont pu assumer la coordination des activités dans lesquelles ils sont impliqués, après le 31 mars 2003. Cette situation s'explique du fait que d'une part, la demande est croissante et les ressources insuffisantes, et d'autre part, que la viabilité de certaines activités ne pouvaient être obtenues dans les deux ans du déploiement des services offerts. C'est notamment le cas du travail de rue qui nécessite beaucoup de temps « d'apprivoisement » des milieux municipaux avant qu'ils consentent à assumer une part de responsabilité quant aux services et ressources à consacrer en réponse au problème des itinérants dans les diverses localités de notre région.

Les expériences de rentabilisation des activités par la vente d'objets ou de produits ont été réalisées dans le cadre du programme IPAC. Même si elles apparaissent comme des alternatives valables, elles n'ont pas encore démontré leur pleine efficacité. Il en va de même pour la diminution des dépenses et l'augmentation des revenus par la location de locaux. La contribution des municipalités par différentes mesures (allègement des taxes municipales, prêt d'un local, de matériel, de services publics, etc.) est déjà recherchée. Les promoteurs s'activent également à développer de nouveaux partenariats locaux afin d'assurer la continuité des activités et services.

Pour les territoires, y compris les territoires non ciblés par le programme IPAC, des rencontres d'information et de sensibilisation auprès des dirigeants locaux et régionaux provenant de différents secteurs d'activités (économique, santé et services sociaux, éducation, emploi, communautaire, municipal, sécurité publique, etc.) ont été tenues afin de les conscientiser au phénomène de l'itinérance, d'obtenir leur apport tant monétaire qu'en ressources humaines et physiques. L'objectif de cette démarche demeure de favoriser l'émergence de services à même les ressources existantes sur ces territoires et d'amener la population à prendre une part active dans la solution à ce type de problèmes. Par ailleurs, les activités et les services développés dans les territoires ciblés par le programme IPAC (plus au sud) sont déjà accessibles à la clientèle itinérante référée ou provenant des territoires non ciblés (plus au nord).

Enfin, les partenaires de la Table régionale cherchent à éviter le plus possible la création de nouveaux services que l'on ne pourrait maintenir avec les ressources existantes. Par ailleurs, il y a des démarches déjà en cours auprès des bailleurs de fonds éventuels, notamment auprès de :

- La municipalité (abolition de taxes municipales, prêt de locaux, travail de rue, etc.);
- Centraide ou toute association caritative;
- Le ministère de la Sécurité publique par son apport face à l'itinérance, particulièrement pour les ex-détenus;
- Les groupes sociaux et religieux;

- Le recours à d'autres sources de financement fédérales ou provinciales, tels les « programmes jeunesse » et les « logements sociaux », et auprès des organismes publics pour assurer le fonctionnement de base des organismes (comme le PSOC via la Régie régionale) et à partir d'ententes spécifiques pour assurer la continuité (tel le CRD).

Une sensibilisation des différents milieux d'affaires ou autres est prévue, afin de les conscientiser à cette réalité de l'itinérance et à obtenir leur concours de façon pratique ou monétaire. La Régie régionale encourage les promoteurs à explorer davantage ces créneaux. Enfin, d'autres pistes de financement continuent à faire l'objet d'une attention particulière.

7. STRATÉGIE D'ÉVALUATION ET SUIVI DU PLAN COMMUNAUTAIRE

Puisque le plan d'action révisé retient les mêmes priorités que le plan d'action de la Phase 1, l'évaluation portera essentiellement sur l'atteinte des objectifs du plan régional au regard des priorités maintenues. De plus, un bilan sera effectué chaque année, par la Régie régionale à partir de l'outil Bilan du MSSS, et acheminé à ce dernier.

PRIORITÉ	ASPECTS ÉVALUÉS (quelques exemples)
Consolider les organismes existants qui oeuvrent à la prévention de l'itinérance et qui offrent des services aux personnes sans-abri ou sans domicile fixe	☑ Nature des activités et services offerts ☑ Profil des personnes rejointes (âge, sexe, provenance, problématiques, etc.) ☑ Quantité et qualité des interventions ☑ Satisfaction des personnes rejointes
Consolider les programmes d'insertion sociale, socioprofessionnelle et de réinsertion sociale	☑ Nature des activités et services offerts ☑ Profil des personnes rejointes (âge, sexe, provenance, problématiques, etc.) ☑ Quantité et qualité des interventions ☑ Satisfaction des personnes rejointes
Favoriser l'arrimage des ressources et services : Ressources de liaison entre le communautaire, les établissements et les ressources privées (pour la clientèle multiproblématique)	☑ Nature des liens établis ou consolidés ☑ Qualité des collaborations entre organismes (interproblématiques, interorganismes) ☑ Implication de nouveaux acteurs (ex : services intersectoriels municipalité, etc.)
Renforcer le volet prévention dans les programmes clientèles	☑ Mise en place de nouveaux programmes de prévention ☑ Milieux et personnes rejointes (âge, sexe, problématiques, etc.) ☑ Satisfaction de la clientèle
Liaison intrarégionale et interrégionale	☑ Mise en place du service ☑ Nature des liaisons ☑ Fonctionnement
Hébergement pour femmes en difficultés	☑ Mise en place de la ressource ☑ Accessibilité ☑ Hébergement suffisant ☑ Accessibilité ☑ Qualité de l'hébergement ☑ Coût de revient/personne ☑ Satisfaction de la clientèle
Services concrets « Lieu de dégrisement » (Répit) Hébergement dépannage toute clientèle 18–99 ans.	☑ Mise en place de la ressource ☑ Accessibilité ☑ Qualité des interventions et de l'hébergement ☑ Fréquentation (qui, quand, etc.) ☑ Coût de revient/personne ☑ Satisfaction de la clientèle
Travail de rue	☑ Mise en place de la ressource ☑ Accessibilité ☑ Formation des intervenants ☑ Supervision ☑ Population rejointe (âge, sexe, problèmes, etc.) ☑ Accompagnement
Formation des intervenants	☑ Nombre de personnes formées ☑ Fréquence ☑ Qualité de la formation
Logements de transition ou supervisés	☑ Mise en place de la ressource ☑ Accessibilité ☑ Satisfaction de la clientèle

Pour évaluer les aspects relevés, trois outils seront mis de l'avant :

1. Chaque lieu d'intervention (dégrisement, hébergement, logement social) tiendra à jour un **registre** quotidien des interventions (pour qui, quoi, comment, par qui) incluant un volet accompagnement (référé par qui, référé à) et une appréciation, par les intervenants impliqués, des interventions faites.
2. Les partenaires promoteurs continueront de se rencontrer régulièrement pour évaluer le «**flux de continuité**» c'est-à-dire la fiabilité et la qualité des accompagnements. Le comité consultatif régionale suivra attentivement l'évolution de la situation et apportera ses recommandations aux permanents de la Régie régionale.
3. **Retours formatifs**, trois fois par année, à partir de l'analyse des registres et du flux de continuité.

8. STRATÉGIE DE COMMUNICATION

En continuité du plan d'action initial, les publics visés par la stratégie de communication sont les personnes et organismes concernés ou intéressés, ou susceptibles de l'être, par le plan communautaire. Accessoirement, le large public sera mis au fait de l'évolution de ce programme dans les Laurentides.

La stratégie consiste essentiellement à la transmission d'information, d'abord à ces organismes et ensuite à la population.

Trois modalités et outils seront maintenus à cette fin :

1. Correspondance directe à chaque organisme :
   - ☑ Invitation à participer au programme IPAC,
   - ☑ Envoi du Plan communautaire,
   - ☑ Invitation à collaborer avec les représentants locaux de la Table des partenaires pour élaborer et présenter des projets en lien avec le plan d'action régional;

2. Présentation du plan communautaire régional à d'autres partenaires potentiels :
   - ☑ Présentation aux tables des maires de chaque MRC,
   - ☑ Présentation aux conseils locaux de développement (CLD),
   - ☑ Présentation au Conseil régional de développement (CRD);

3. Conférences de presse :
   - ☑ Lancement de la Phase 2 du programme régional par la mise en œuvre du plan communautaire révisé (automne 2003),
   - ☑ Soutien aux projets locaux,
   - ☑ Fin du programme (mars 2006).

8.1 Modalités de communication pour le dépôt et le choix des projets

Une lettre, accompagnée du Plan communautaire révisé ainsi que du formulaire fédéral (Demande de financement – Projet), sera expédiée aux organismes communautaires susceptibles d'œuvrer auprès de la clientèle cible. Les projets et les documents dûment remplis devront être acheminés à la Régie régionale des Laurentides, au plus tard à la date butoir. Un communiqué de presse, reprenant essentiellement le contenu de la lettre, sera envoyé à tous les journaux locaux de la région des Laurentides ainsi qu'à une station de radio FM. Des formulaires ainsi que le plan communautaire seront disponibles dans tous les CLSC et à la réception de la Régie régionale des Laurentides.

Les modalités pour le choix des projets sont les suivantes :

- Synthèse des projets par la responsable du dossier et analyse et évaluation des projets par les deux répondants à la Régie régionale (semaine du 20 août 2001).
- À l'aide d'une grille d'évaluation, analyse des projets par les membres du Comité de sélection composé de trois personnes extérieures aux projets présentés et des deux responsables du programme IPAC à la Régie régionale.
- Présentation du résultat de ces analyses aux membres du Comité aviseur.
- Dépôt et analyse des recommandations de la Table régionale des partenaires à la permanence de la Régie régionale des Laurentides pour la recommandation finale des projets.
- Période pour l'acheminement des projets au comité conjoint de gestion (CCG), au ministère de la Santé et des Services sociaux.

Enfin, une fois les projets approuvés, d'autres communiqués de presse pourront être envoyés aux médias et une conférence de presse pourra marquer la mise sur pied de différents services en itinérance, tel que cela s'est déroulé lors de la réalisation de la phase 1 du programme IPAC. En faisant connaître ces initiatives dans le milieu, nous fournissons l'information sur les réalisations d'IPAC dans la communauté, sensibilisons et espérons ainsi changer les mentalités au regard des personnes vivant ou pouvant vivre une situation d'itinérance.

9. MODALITÉS DE FINANCEMENT

Le plan communautaire doit prévoir une stratégie pour l'obtention de tous les fonds de contrepartie nécessaires. Le financement de contrepartie de l'IPAC (1 $ fédéral pour 1 $ provincial) pourrait être constitué de contributions en espèce ou en nature, notamment d'allocations en cours ou anticipées, provenant d'un ou de plusieurs partenaires des secteurs public, communautaire ou privé (article 9.1.5). Par les allocations en cours, on entend celles qui pourraient avoir été versées depuis avril 2003 dans le cadre de mesures ciblées vers l'itinérance.

Le financement de contrepartie de l'IPAC (1 $/1 $) est constitué principalement des allocations en cours pour les organismes communautaires et en partie des services des établissements oeuvrant auprès de cette clientèle cible ainsi que de certains OSBL. Le calcul n'est pas exhaustif. Il s'inscrit à partir d'avril 2003 et est projeté jusqu'au 31 mars 2006.

Le financement de contrepartie ne comprend pas le financement fourni par le gouvernement du Canada dans le cadre d'ententes fédérales-provinciales ou d'autres programmes ou fonds fédéraux. Dans l'ensemble, l'estimation des sommes versées pour contrer ou prévenir l'itinérance se chiffre à environ 4 251 415 $.

9.1 Informations quant au fonds de contrepartie

Il va sans dire que notre région contribue déjà à prévenir ou à réinsérer une clientèle sans-abri ou sans domicile fixe. Plusieurs types de ressources sont impliqués auprès de cette clientèle et c'est pourquoi nous avons tenu compte des budgets déjà octroyés aux ressources travaillant auprès des clientèles présentant des problèmes de santé mentale, de toxicomanie, au niveau des programmes jeunesse ainsi que sur la pauvreté, et projeté ces budgets jusqu'en mars 2006.

Il nous semble donc réaliste et même très conservateur de retenir un taux de 15 %, ce dernier représentant un taux approximatif de prestation de services qui étaient déjà offerts à une clientèle itinérante ou à risque d'itinérance par l'ensemble des ressources identifiées desservant la clientèle précitée, sans tenir compte de celles financées par la phase 1 du programme IPAC. Ces derniers services sont d'ailleurs venus mobiliser des ressources supplémentaires dans la région, particulièrement dans les territoires non ciblés par le programme IPAC.

ANNEXES

ANNEXE 1

CANEVAS DE TRAVAIL POUR LE PLAN COMMUNAUTAIRE DU PROGRAMME IPAC

TERRITOIRE : CLSC Arthur-Buies

Données / Types de ressources	Organismes	Ressources de l'organisme (humaines, matérielles, immobilières, financières)	Personnes rejointes	Services et activités offerts	Modalités
Hébergement	• Maison d'héberg. **Le Phare**	(9 places)	Hommes 18-20 ans : 9 % 20-30 ans : 20 % 30-40 ans : 27 % 40-50 ans : 36 % 50-60 ans : 6 % 60-70 ans : 2 % (le groupe 30-50 ans représente 63 % de la fréquentation)	Accueil, hébergement (4 mois = 115 hommes pour 1 245 jours)	Accueille les itinérants référés par les organismes.
	• **La Parenthèse**	(9 places)	Jeunes	Accueil, hébergement mixte (durée maximale de deux mois)	Accueille les itinérants référés par les organismes, (DPJ), Centre jeunesse, CLSC, Écluse des Laurentides…). Si moins de 17 ans, les intervenants de l'organisme doivent avoir l'accord des parents ou DPJ.
	• **Centre Métamorphose Laurentien**	17 places : 6 lits désintoxication 10 lits réadaptation 1 lit méthadone	240	Accueil et hébergement	Ressource intermédiaire offrant l'hébergement aux usagers du Centre André-Boudreau. Accueille les itinérants référés par les organismes du milieu (CLSC, Maison Le Phare…).
	• **La Maison JMDR**	(8 places) (temporairement fermée)	Hommes	Hébergement pour hommes de plus de 18 ans et, exceptionnellement, accueille des femmes	Accueille les itinérants référés par les organismes (CLSC, Centre de crise, etc.) et par la police. Coûts : 500 $ / mois (que doit payer l'individu), pas de limite de temps. Désintoxication : recommande 30 jours minimum. Après réévaluation, si cas trop lourd, référera la personne à un organisme plus pertinent.
	• **Hôtel Plouffe**		Adultes		

TERRITOIRE : CLSC Arthur-Buies

Données / Types de ressources	Organismes	Ressources de l'organisme (humaines, matérielles, immobilières, financières)	Personnes rejointes	Services et activités offerts	Modalités
	• **Centre Sida Amitié**	(6 places) Travailleurs de milieu et conseiller en gestion de cas. (8 places)	18-99 ans	Hébergement-dégrisement-dépannage Logements sociaux	Accueille les itinérants référés par les organismes ou les policiers. Louent à des personnes itinérantes ou sans domicile fixe.
Organismes communautaires (PSOC)	• **L'Écluse des Laurentides**	Un travailleur de rue MRC Rivière-du-Nord	Jeunes	Référence et accompagnement	
	• **Sida Amitié**	Service 24 heures/7 jours	• Prostitué(e)s • Toxicomanes • Jeunes • Itinérants • Ex-détenus 6 895 personnes rejointes	• Référence et accompagnement • Programme échange de seringues et dépannage alimentaire • Prévention intervention clinique de vaccination et dépistage (collaboration de 3 territoires CLSC) • Transport	
	• **Maison des jeunes Rivière-du-Nord, Mirabel, Mirabel-Nord**	Service soir et fin de semaine Dans le cadre de l'IPAC, deux travailleurs de rue, de jour, ont été ajoutés. Un café de rue et une boutique ont également été achetés.	• Jeunes 12-18 ans • 16-25 ans	• Référence et accompagnement • Prévention de l'itinérance • Filet social • Accueil, support et accompagnement; référence, plateau de travail et artisanat.	Collaboration centre jeunesse, DPJ
	• **Maison des jeunes Mirabel**	Un travailleur de rue		Support, accompagnement et référence.	

TERRITOIRE : CLSC Arthur-Buies

Données / Types de ressources	Organismes	Ressources de l'organisme (humaines, matérielles, immobilières, financières)	Personnes rejointes	Services et activités offerts	Modalités
	• **Le centre de femmes Les Unes et Les Autres**	Une intervenante encadre des femmes en besoin d'hébergement alternatif et transitoire en HLM (9 logements).	• Femmes toutes problématiques • Femmes sans-domicile ou sans domicile fixe, souvent avec des enfants	• Référence et accompagnement • Halte-garderie • Accueil • Relation d'aide • Ateliers thématiques • Dépannage alimentaire • Support et accompagnement pour l'organisation en appartement et pour la recherche d'un hébergement définitif.	
OSBL	• **Soupe Café-Rencontre**	• 1,2 postes intervenant • Bénévoles • Stagiaires	Personnes très défavorisées avec de multiples problématiques Pour 1999-2000 : • 1 300 rencontres en individuel • 40 000 personnes aidées • Ex-détenus	• Aide alimentaire (environ 145/semaine) • Référence • Services échange de seringues avec la Santé publique des Laurentides • Service gratuit de psychothérapie aux personnes par l'entremise de Cap Emploi et du Centre local d'emploi de St-Jérôme • Participants de la M.I.S : coût 5 $/heure • Clientèle du Soupe Café Rencontre : coût 30 $/heure).	• Du lundi au vendredi, bol de soupe, café, jus et dessert sont offerts à 120 personnes/jour. • Une mesure d'insertion sociale de 30 participants existe depuis 9 ans.
	• **Centre jeunesse emploi**				
Clergé	• **Cathédrale**			Impliqué dans **Soupe Café-rencontre** et offre leur lieu d'activités.	

TERRITOIRE : CLSC Arthur-Buies

Données / Types de ressources	Organismes	Ressources de l'organisme (humaines, matérielles, immobilières, financières)	Personnes rejointes	Services et activités offerts	Modalités
Établissements	• **CLSC**			• Service de crise • Service d'accueil et soutien psychosocial • Info-santé • Clinique des jeunes	
	• **Centre André-Boudreau** • **CRPAT et joueurs excessifs**	Siège social (secteurs jeunesse, adulte et médical)	Jeunes et adultes (42 % de 1 800 personnes)	Centre de jour, accueil, évaluation, suivi individuel et de groupe, désintoxication, réadaptation, insertion sociale, bénévolat, support au milieu, centre de recherche	Accueille les itinérants référés par les organismes du milieu (CLSC, Maison Le Phare …).
	• **Centre Jeunesse**				
	• **Centre hospitalier**	Infirmière de liaison à l'urgence			
	• **Le Florès**	• Programmes Soleil Levant (9 places) • Mesures alternatives (maintien en communauté) • Projet sur ressource d'hébergement en santé mentale • 1,6 postes	Personnes avec problèmes de santé mentale	• Centre d'hébergement de crise le Soleil Levant • Intégration sociale et intégration à l'emploi • Service résidentiel pour 4 territoires de CLSC • Service social • Étude sur les ressources d'hébergement privées en santé mentale sur les 4 territoires de CLSC des Basses-Laurentides	Ressource de liaison avec le secteur communautaire, institutionnel et les ressources d'hébergements de la communauté (santé mentale et toxicomanie)
Service de police	• **Sûreté municipale et Sûreté du Québec**	Policiers patrouilleurs			

CANEVAS DE TRAVAIL POUR LE PLAN COMMUNAUTAIRE DU PROGRAMME IPAC

TERRITOIRE : CLSC Jean-Olivier-Chénier

Données / Types de ressources	Organismes	Ressources de l'organisme (humaines, matérielles, immobilières, financières)	Personnes rejointes	Services et activités offerts	Modalités
Hébergement	▪ **Accueil communautaire**	(4 places)		→ Hébergement 16 – 25 → Hébergement de transition pour les jeunes de 17-30 ans.	Référence ou accompagné par les policiers.
	▪ **Préfixe**			→ Hébergement 12 - 16	
	▪ **Le Transit**			→ Appartement supervisé 17 – 25	
	▪ **Le Refuge la Grande Maison**			→ Hébergement santé mentale	
Organismes communautaires (PSOC)	▪ **Atelier Ensemble on se tient**	La construction d'une bâtisse a été en partie financée par le programme IPAC, ce qui a permis de financer un intervenant pour le support aux personnes itinérantes ou sans domicile fixe.		→ Amélioration des conditions de vie, santé mentale et accompagnement de la clientèle itinérante ou sans domicile fixe.	
	▪ **Petite Maison Pointe-Calumet**			→ Petite maison famille défavorisée.	
	▪ **Maison des jeunes Deux-Montagnes**				→ Travail de rue (10 ans)
	▪ **Maison des jeunes de Saint-Eustache**	3 travailleurs de rue	Majorité jeunes 14-17 ans	→ Support, accompagnement et référence → Café de rue et plateau de travail → Aide alimentaire	→ Un travailleur de rue (8 ans)
	▪ **Centre d'entraide Racine-Lavoie**	Intervenants	Personnes en situation de pauvreté	→ Différents services dont la référence et l'aide alimentaire,	
	▪ **Maison des jeunes**	Travailleurs de rue	Jeunes (14-30 ans)	→ Entraide entre pairs → Référence	→ Oriente les jeunes itinérants vers d'autres jeunes. → Vers hébergement d'urgence disponible au Préfixe ou Montréal.
	▪ **Centre des femmes**	Intervenantes	Femmes	→ Aide alimentaire, référence et accompagnement	→ Les femmes sans domicile sont orientées vers une maison de chambre (si elles peuvent payer).
	▪ **Carrefour jeunesse emploi**				→ Soutien emploi

TERRITOIRE : CLSC Jean-Olivier-Chénier

Données / Types de ressources	Organismes	Ressources de l'organisme (humaines, matérielles, immobilières, financières)	Personnes rejointes	Services et activités offerts	Modalités
	• **Grenier populaire (Économie sociale)**				
Clergé	• **Différents comités d'entraide paroissiaux**	→ Surtout des personnes bénévoles		→ Variable selon les organismes : aide alimentaire, aide pour payer médicaments, loyer, électricité.	→ Il s'agit de différents organismes, généralement autour d'une paroisse. Les services offerts, la façon de répondre aux besoins, les heures d'ouverture, etc. varient d'un organisme à l'autre.
Établissements	• **CLSC**	→ ARH	Personnes avec problèmes alcoolisme/toxicomanie, santé mentale	→ Accueil-évaluation et référence → Services d'intervention de crise → Info-santé → Clinique des jeunes	→ Hommes orientés vers «Le Phare» (St-Jérome) si places disponibles, sinon vers Montréal (Maison du père ou autre). → Personnes avec problèmes de toxicomanie orientées vers le Gîte du Débrouillard (Lafontaine). → Femmes orientées vers Montréal.
	• **Centre hospitalier** • **Centre André-Boudreau** • **CRPAT et joueurs excessifs** • **Le Centre du Florès**	Équipe territoriale : → Jeunesse (1 poste) → Adulte (1 poste) → ARH (après évaluation médicale)	Jeunes et adultes	→ Centre de jour, accueil, évaluation, suivi individuel et de groupe, désintoxication, réadaptation, insertion sociale, bénévolat, support au milieu, centre de recherche → Évaluation, références	→ Hommes orientés vers «Le Phare» (St-Jérome) si places disponibles, sinon vers Montréal (Maison du père ou autre). → Femmes orientées vers Montréal (très peu de ressources pour femmes). → Les personnes ayant la capacité de payer peuvent être orientées vers des familles d'accueil (privées et publiques).
Service de police	• **Sûreté municipale et Sûreté du Québec**	→ Policiers patrouilleurs	Personnes sans domicile fixe	→ Référence	→ Personnes itinérantes avec problèmes de santé mentale orientées vers CLSC. Autres personnes orientées vers Montréal

Remarques :

→ Nouvelle réalité : familles sans domicile

→ Absence de ressources d'hébergement spécifiques aux femmes.

→ **Pistes d'intervention :**

→ Hébergement :

- Logement social

CANEVAS DE TRAVAIL POUR LE PLAN COMMUNAUTAIRE DU PROGRAMME IPAC

TERRITOIRE : CLSC Thérèse-de-Blainville

Données / Types de ressources	Organismes	Ressources de l'organisme (humaines, matérielles, immobilières, financières)	Personnes rejointes	Services et activités offerts	Modalités
Hébergement	▪ **Le Petit Patro** ▪ **La Maison Siloë** ▪ **Centre d'hébergement de crise le Soleil Levant**				
	• **Hôtel HB** • **M. Joyal**				
Organismes communautaires (PSOC)	• **Unité Alco-Toxico**			Accompagnement et référence	
	• **Maison des jeunes (4)**		→ 33 % pour 16-18 ans → 29 % pour les 19-25 ans → avec problèmes de toxico., MTS, etc.		Accompagnent les jeunes (parcs, rue)
OSBL	• **Regain de vie**		→ Jeunes avec problèmes de toxico. → Ex-prisonniers	→ Aide alimentaire → Référence → Maison des jeunes	
	• **Carrefour Jeunesse emploi**		32 jeunes en provenance de diverses régions du Québec dont 10 jeunes femmes et des bébés	→ Projet «Solidarité jeunesse» → Accompagnement, encadrement et insertion sociale	
	• **Maison des jeunes des Basses-Laurentides**	5 travailleurs de rue	Jeunes âge majoritaire de 17 à 24 ans.	Support, accompagnement, référence et aide alimentaire	
Clergé	• **Paroisse Sacré-Cœur** • **Paroisse St-Rédempteur**			→ Dépannage → Référence → Parfois avec aide alimentaire	→ Sacré-Coeur fournit nourriture, médicaments, vêtements, billets d'autobus, essence et argent. → St-Rédempteur fournit que nourriture. → Hommes référés au «Le Phare» (St-Jérome).
Établissements	• **CLSC**	Intervenants psychosociaux, infirmières	→ Familles expulsées de logement → Jeunes adultes expulsés de famille → «voyageurs» avec problèmes SM et/ou toxico	→ Service de crise → Accueil psychosocial → Info-santé → Clinique des Jeunes → Référence	→ Hommes référés au «Le Phare» (St-Jérome). → Familles référées à «La Maison Siloé ». → Femmes et jeunes référées à Montréal.
	• **Centre hospitalier**	Équipe pédopsychiatrie			

TERRITOIRE : CLSC Thérèse-de-Blainville					
Données / **Types de ressources**	**Organismes**	**Ressources de l'organisme** (humaines, matérielles, immobilières, financières)	**Personnes rejointes**	**Services et activités offerts**	**Modalités**
	• **Centre Jeunesse**		10 % de sa clientèle 12-18 ans est à risque de s'orienter vers l'itinérance à l'âge adulte.		
	• **Centre André-Boudreau** • **CRPAT et joueurs excessifs**	→ Équipe territoriale : → Jeunesse (1 poste) → Adulte (1 poste)	Jeunes et adultes	Accueille les itinérants référés par les organismes du milieu.	Accueille les itinérants référés par les organismes du milieu.
	• **Le Centre du florès**				
Service de police	• **Sûreté municipale et Sûreté du Québec**	Policiers patrouilleurs		Référence et accompagnement	Réfère itinérants avec problèmes au CLSC ou à «Unité Alco-toxico».

ANNEXE 2

CLSC ARTHUR-BUIES

RESSOURCES MANQUANTES	PRIORITÉS	PRÉOCCUPATIONS
Formation des intervenants : ➢ regard théorique et pratique sur l'itinérance (clientèle multi-problématiques)		
Ressources de liaison : ➢ en santé mentale (soutien aux ressources dans la communauté) ➢ en toxicomanie		

CLSC THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE

RESSOURCES MANQUANTES	PRIORITÉS	PRÉOCCUPATIONS
Ressources favorisant l'émergence d'un réseau social pour les garçons.	Consolider les organismes existants qui offrent des services qui touchent les personnes itinérantes ou à risque de le devenir. Ne pas créer de nouveaux services que l'on ne pourrait pas maintenir.	Il existe une grosse problématique pour les gars itinérants car ils n'ont plus de réseau. Ils ont décroché de tout. C'est différent pour les filles qui se gardent en contact avec un réseau pour pouvoir se débrouiller. Ce phénomène n'est sûrement pas étranger au haut taux de suicide chez les hommes.
	Obtenir plus de logements sociaux, entre autres, pour les jeunes familles de la région. On voit de plus en plus des familles avec de jeunes enfants se trouver sans logement, en transition, etc.	Développer une approche globale puisque les personnes font face à des problèmes multiples (toxicomanie, santé mentale etc.).
	Créer des lieux d'hébergement sans exclusion qui peuvent accueillir les adultes qui sont en crise. Créer également de l'hébergement régional pour les femmes et pour les jeunes qui ne peuvent être accueillis par le Petit Patro (Maison d'hébergement jeunesse).	
	Consolider les programmes d'insertion sociale et envisager une intervention à long terme (les programmes sont généralement à court terme). La problématique est trop lourde pour les aider à s'en sortir à court terme.	Développer des services pour toutes les catégories d'âge et pas seulement pour les jeunes.

CLSC JEAN-OLIVIER-CHÉNIER

RESSOURCES MANQUANTES	PRIORITÉS	PRÉOCCUPATIONS
		Consolidation des services d'alimentation
Hébergement		Sensibiliser à « Comment recevoir cette clientèle » **Formation**

ANNEXE 3

RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
DES LAURENTIDES

la santé *mieux* pensée

Initiative de Partenariats en Action Communautaire – IPAC

Répartition[5] de la contribution financière totale de 2 496 189 $ du Canada entre les territoires visés par IPAC

Répartition/ territoire / Budgets	Arthur-Buies	Jean-Olivier-Chénier	Thérèse-de-Blainville	Liaison Nord-Sud-Montréal	Total
2001-2002 (6 mois)	**119 692 $**	**112 372 $**	**133 967 $**	**50 000 $**	**416 031 $**
2002-2003 (12 mois)	**239 385 $**	**224 743 $**	**267 935 $**	**100 000 $**	**832 063 $**
Non renouvelable	**359 077 $**	**337 115 $**	**401 903 $**	**150 000 $**	**1 248 095 $**
Total	**718 154 $**	**674 230 $**	**803 805 $**	**300 000 $**	**2 496 189 $**

[5] La répartition de l'enveloppe budgétaire a tenu compte des trois variables avec leur poids relatif respectif utilisés pour la répartition provinciale, soit la population (25 %), le seuil de faible revenu (50 %) et les personnes consacrant 30 % et plus de leur revenu à l'habitation (25 %).

ANNEXE 4

RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
DES LAURENTIDES

la santé *mieux* pensée

Saint-Jérôme, le 17 novembre 2003

AUX ORGANISMES CONCERNÉS PAR LES INTERVENTIONS À L'ÉGARD DE L'ITINÉRANCE DANS LES TERRITOIRES DE CLSC SUIVANTS :
ARTHUR-BUIES
JEAN-OLIVIER-CHÉNIER
THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE

OBJET : Projets concernant le programme sur l'Initiative de Partenariats en Action Communautaire (IPAC) sur l'itinérance

Madame,
Monsieur,

Dans le cadre d'une Entente fédérale-provinciale, le gouvernement fédéral a accordé aux territoires de la partie sud de notre région une contribution pour le développement ou la consolidation de services pour les personnes sans-abri ou sans domicile fixe. Par ailleurs, les délais accompagnant cette Entente sont très serrés.

Cette contribution s'adresse particulièrement aux projets visant à prévenir ou à contrer l'itinérance et pouvant s'inscrire à l'intérieur du plan communautaire approuvé par la Table régionale des partenaires sur l'itinérance. Ce plan communautaire, qui a été adopté par le conseil d'administration de la Régie régionale des Laurentides, indique clairement les balises qui devraient guider l'élaboration des projets. Pour vous procurer la trousse des promoteurs et vous aider à compléter le formulaire du fédéral, vous pourrez vous adresser à Mme France Gauvin, agent de développement des collectivités, au (450) 436-4230 poste 319.

Ces projets, qui doivent parvenir à la Régie régionale de la santé et des services sociaux des Laurentides à l'attention de M^{me} Hélène Lafrenière avant le 31 décembre 2003, le sceau postal en faisant foi, seront étudiés par le comité d'analyse des projets. Au besoin, l'organisme promoteur et les autres partenaires de votre projet seront invités à fournir des explications supplémentaires.

À cet égard, le formulaire joint à la présente doit contenir le plus d'information possible, afin que nous puissions comprendre et apprécier la qualité du projet, particulièrement les points suivants :

- Un résumé du projet incluant les priorités du plan communautaire auxquelles il répondra;
- Les buts et les objectifs du projet;
- Les résultats attendus;
- Un plan des opérations et une description des activités;
- Un plan de viabilité du services ou des activités développés dans le cadre du programme IPAC et une description de la façon dont ces activités seront poursuivies au cas où les activités proposées ne seraient pas terminées à la date limite de l'IPAC (31 mars 2006) et s'il y a des coûts permanents associés à ces activités;
- Le montant du financement;
- Les ressources ou moyens mis en œuvre.

Toutefois, vous aurez jusqu'au 31 janvier 2004 pour nous faire parvenir des informations complémentaires.

Vous remerciant à l'avance pour votre habituelle coopération et confiant quant à la qualité des projets que vous soumettrez, veuillez accepter, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Hélène Lafrenière

Agente de planification, de programmation et de recherche

HL/lt

p.j. (2)

c.c. M. Richard Paquin, RRSSS

HI-iti-59-PC-proj-2.

ANNEXE 5

RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
DES LAURENTIDES

la santé *mieux* pensée

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR PUBLICATION IMMÉDIATE
2001-40

APPEL DE PROJETS POUR PRÉVENIR L'ITINÉRANCE ET VENIR EN AIDE AUX PERSONNES SANS-ABRI DANS LA RÉGION DES LAURENTIDES

Saint-Jérôme, le ... 2003 – La Régie régionale de la santé et des services sociaux des Laurentides invite toute organisation intéressée à prévenir l'itinérance ou venir en aide aux personnes sans abri dans la région des Laurentides à proposer un projet dans le cadre du programme de subvention fédéral-provincial *Initiative de partenariats en action communautaire* (IPAC).

Ce programme est le fruit d'une entente fédérale-provinciale, dans le cadre de laquelle le gouvernement fédéral a réservé pour notre région un budget de 2,7 millions de dollars à utiliser d'ici au 31 mars 2006 pour la mise sur pied de projets permettant de prévenir l'itinérance et d'offrir des services aux personnes sans-abri ou sans domicile fixe.

Cette contribution s'adresse particulièrement aux projets émanant des territoires formant la partie sud de la région, constituant pour les programmes fédéraux la « Région métropolitaine de recensement de Montréal » et correspondant aux territoires des CLSC Thérèse-de-Blainville, Jean-Olivier-Chénier et Arthur-Buies.

La Régie régionale des Laurentides a établi, avec la collaboration de représentants locaux et régionaux qui forment la Table des partenaires, un plan communautaire à l'égard de l'itinérance et elle doit assurer la coordination de la sélection des projets qui seront soumis par des organismes ou établissements.

Ce plan communautaire, qui a été adopté par le conseil d'administration de la Régie régionale en juin dernier, indique clairement les balises qui devraient guider l'élaboration des projets. Ce document ainsi que le formulaire d'inscription sont disponibles à la réception de la Régie régionale des Laurentides, 1000, rue Labelle, bureau 210, Saint-Jérôme et aux CLSC précités. Pour vous aider à compléter ces formulaires, vous pourrez vous adresser à Mme France Gauvin, agent de développement des collectivités de Développement des ressources humaines Canada, au (450) 436-4230 poste 319. Les personnes responsables de la question de l'itinérance dans les trois CLSC concernés sont M^me^ Denise Charest au CLSC Jean-Olivier-Chénier, M.^me^ Nicole Lefrançois au CLSC Thérèse-de-Blainville et M. Jean-Guy Poirier au CLSC Arthur-Buies.

...2

Les projets doivent parvenir à la Régie régionale de la santé et des services sociaux des Laurentides à l'attention de M^me^ Hélène Lafrenière avant le 31 décembre 2003, le sceau postal en faisant foi. Ils seront étudiés par le comité d'analyse des projets.

- 30 –

Source : Élise Prévost
Service des communications
(450) 432-8709

Pour information : Hélène Lafrenière
Agent de programmation, de planification et de recherche
(450) 436-8622 poste 3212

ANNEXE 6

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DES LAURENTIDES

la santé *mieux* pensée

PROJETS IPAC

TITRE DU PROJET :	NOM DU DEMANDEUR :

CRITÈRES D'ÉVALUATION	OUI	NON
ÉLIGIBILITÉ DE LA DEMANDE		
1. Le projet répond à un besoin et à une priorité de services ou d'intervention clairement identifiée dans le milieu		
2. Le projet rejoint au moins une des priorités identifiées dans le plan communautaire		
3. Le demandeur possède l'expérience et l'expertise nécessaires pour mener à bien les activités proposées		
4. Le demandeur répond aux conditions requises pour présenter une demande → territoire ciblé dans le programme IPAC → s'adresse aux itinérants ou aux SDF → formulaire complet		
La demande est éligible si la réponse est «oui» aux questions 1 à 4		

LE PROJET	0	1	2	3
5. Le projet apporte une réponse pertinente, avec des moyens adéquats, aux besoins du milieu et de la population ciblée				
6. Le projet comporte un plan de mise en œuvre incluant :				
a) une description des résultats visés				
b) une description générale des activités du projet				
c) des échéanciers pour chaque activité ou objectif				
7. Les objectifs, les activités et les échéanciers du projet sont réalistes, et les objectifs mesurables, compte tenu de l'énoncé du plan de mise en oeuvre				
8. Le projet prévoit ou dispose d'installations adéquates pour exécuter le projet				
9. Le projet tient compte des ressources existantes dans le milieu et dans ce cas : → il en est complémentaire → il ne produit pas de dédoublement de services ou d'intervention dans le milieu				

10. Le projet s'appuie sur la concertation entre les partenaires				
11. Le projet est exempt de tout élément réel ou apparent de concurrence déloyale				
12. Le projet démontre une viabilité après le 31 mars 2003				
CRITÈRES D'ÉVALUATION	**0**	**1**	**2**	**3**
1. ASPECTS FINANCIERS				
13. Les coûts budgétés sont spécifiquement liés aux activités du projet				
14. Les coûts budgétés sont conformes aux lignes directrices du programme				
15. Les coûts du projet sont raisonnables et reflètent la « juste valeur marchande »				
16. Les catégories de coûts sont ventilées, y compris les frais généraux				
17. Les frais d'immobilisation sont suffisamment justifiés				
18. Le projet utilise au mieux l'argent investi (est économique, efficace et efficient)				
ÉVALUATION				
19. Le projet décrit les moyens qui seront utilisés pour évaluer les progrès				
20. Le projet comprend des indicateurs de mesure → du fonctionnement				
→ du suivi des activités				
→ de l'atteinte des résultats				
21. Le projet utilise une méthode d'évaluation adéquate à partir de ces indicateurs				

Le projet recueille une note de : ☐ Le projet est accepté tel quel : ☐

Commentaires :

Le projet est accepté aux conditions suivantes :